

Œuvrer en faveur de la Diversité pour une organisation au Luxembourg signifie dépasser les contraintes légales en matière de non-discrimination et considérer la multitude des profils comme réel atout de performance pour l'organisation.

Mener une démarche de Diversité, c'est inscrire le respect, la valorisation des talents et compétences uniques de chaque personne au cœur de la culture et des pratiques de l'organisation.

Contribuer à construire une organisation plus inclusive, c'est permettre à chaque personne de trouver sa place au sein de la société et de s'y épanouir en contribuant à la richesse de notre pays.

Afin de réaliser cette ambition, l'organisation GERO – Kompetenzzenter fir den Alter représentée par Alain Breyer s'engage, par la signature de cette charte, à :

1

Sensibiliser, former et impliquer la hiérarchie et l'ensemble du personnel aux enjeux de la Diversité en tant que source d'enrichissement, d'innovation, de progrès et de cohésion sociale.

2

Définir une politique de Diversité et mettre en œuvre des pratiques et plans d'actions qui intègrent consciemment la gestion des différences individuelles des personnes.

3

Décliner les principes d'égalité des chances et de promotion de la Diversité tant dans les processus de décision et de gestion de l'organisation que dans la gestion de ses ressources humaines.

4

Évaluer régulièrement ces pratiques, leurs résultats et leurs effets.

5

Communiquer à l'ensemble des parties prenantes de l'organisation les engagements pris et les résultats concrets des actions menées.

6

Encourager l'ensemble de ses partenaires à également œuvrer en faveur de la non-discrimination et de la promotion de la Diversité.

Fait à Luxembourg, le 18 / 04 / 2025

Signature

